



Association des Professeurs de Langues Vivantes
19, rue de la Glacière, F-75013 Paris
aplv.lm@gmail.com
www.aplv-languesmodernes.org

Validation de la langue vivante étrangère au Diplôme National du Brevet 2008

RÉUNION INTERASSOCIATIVE ET INTERSYNDICALE

8 mars 2008 – 10h30 rue de la Glacière

Cette réunion avait été proposée par l'APLV suite à [l'enquête](#) sur la validation de la langue vivante étrangère au Diplôme National du Brevet 2008 mise sur son site le 22 février 2008, et qui avait donné lieu le 29 février à un « [suivi](#) » avec publication de « Résultats de l'enquête », d'une « Analyse de la synthèse » et enfin de « Propositions de l'APLV » aux fins de concertation et d'action commune avec les autres associations et syndicats.

Étaient présents à cette réunion :

AUER Bruno, co-responsable du groupe Langues Vivantes du SNES
BROUZET Danielle, membre de l' APLV
HOUEL Michèle, représentante du SNALC
KREPPER Claire, Secrétaire nationale de l'UNSA
MARTIN Anne-Marie, Secrétaire fédérale du SGEN
PESKINE Laure, membre de l' APLV, Webmestre du site APLV
VANUXEM Sylvestre, Président de l'APLV

1. Documents mis en ligne sur le site de l'APLV le 28 février 2008

– Document n° 1 : « Résultats de l'enquête »

Les représentants des syndicats ont apprécié l'initiative prise par l'APLV d'organiser cette enquête, qui a permis de mieux connaître les réactions et les avis des professeurs de langue.

– Document n° 2 : « Analyse de la synthèse » .

Les représentants des syndicats ont approuvé à l'unanimité tous les points contenus dans la synthèse de l'enquête concernant la validation de la langue au Diplôme National du Brevet.

Les participants à la réunion se sont ensuite mis d'accord pour prévoir une action commune en deux temps :

1) Une action auprès du Ministère, qui consistera a) à lui faire parvenir les documents de synthèse et d'analyse de l'enquête au nom de l'APLV et des syndicats représentés hier qui les ont validés ; cet envoi sera accompagné d'une lettre présentant les propositions du document n° 3 (« Propositions de l'APLV ») avec les quelques modifications indiquées ci-dessous ; b) à lui demander une audience.

2) Une action auprès des collègues. Les participants à la réunion sont partis d'un texte du SNES dénonçant la situation et exigeant un moratoire, texte qu'ils ont modifié en commun, et qui servira de base à une pétition que chacun diffusera auprès des enseignants après validation par les instances des associations et syndicats.

– Document n° 3 : « Propositions de l'APLV à la réunion de concertation du 8 mars »

Les quelques modifications suivantes ont été apportées à ce document (*en italique ci-dessous*)

- 4.1. Report de la validation A2 à la session 2010. Ce sera en effet la première génération d'élèves qui aura bénéficié d'un enseignement rénové des Langues Vivantes (paliers 1 et 2).
- 4.2. Concertation : installation urgente d'une Commission large de réflexion (associations de spécialistes, syndicats et associations de parents d'élèves), avec un calendrier précis, *pour faire des propositions* au MEN couvrant la totalité des questions en suspens et devançant les problèmes prévisibles.
- 4.3. Outils de validation : mise immédiate sur le chantier de grilles nationales ; constitution d'équipes nationales pour l'élaboration d'annales zéro testées par les enseignants, avec remontées d'évaluation *dès la rentrée 2008*.
- 4.4. Formation : élaboration et annonce d'un plan de formation de formateurs *suivi d'un accompagnement adapté aux besoins des équipes dans les établissements : il est urgent que la formation* se centre sur les outils de validation, les nouveaux types d'épreuves et les techniques de correction en relation avec la nouvelle approche par les compétences.

2. Déclaration commune

Bruno Auer, représentant du SNES, a soumis un texte élaboré par des participants à un stage « Langues Vivantes au Collège » organisé par le SNES Bretagne le 4 février 2008. Ce texte a été modifié par les participants à la réunion du 8 mars pour en faire leur déclaration commune suivante :

Nous, soussignés, dénonçons les conditions dans lesquelles se met en place la validation du niveau A2 du CECRL pour l'obtention du Diplôme National du Brevet à la session 2008 :

- 1. La mise en place précipitée de ce dispositif sans information claire et suffisante aux familles qui a conduit certains à faire un choix non éclairé de la langue vivante au DNB.*
- 2. L'incohérence des directives – la lettre du ministère aux recteurs, Inspecteurs d'Académie et Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de langues vivantes stipule que « chaque activité langagière fait l'objet d'une évaluation spécifique » mais que le niveau des élèves sera apprécié « de manière globale ».*
- 3. L'absence de modalités d'évaluation précises et nationales qui va entraîner des inégalités entre établissements.*
- 4. La confusion créée par les termes « l'évaluation des activités langagières est continue et ne doit pas donner lieu à la mise en place d'une épreuve ponctuelle particulière ». En LV1, le contrôle continu effectué en cours d'année vise le niveau B1 du Cadre Européen et en LV2, le niveau A2 est en cours d'acquisition. pour l'obtention du DNB. Comment évaluer en continu ce niveau A2 pour l'obtention du DNB à raison de 3 heures par semaine ?*
- 5. L'absence d'une vraie formation des professeurs à ce dispositif.*

Pour toutes ces raisons, nous exigeons que l'attestation du niveau A2 ne soit pas prise en compte pour l'obtention du DNB 2008. Nous proposons que, en cohérence avec la mise en application des programmes de Langues Vivantes rénovés, cette mise en place ne soit pas effective avant la session 2010. »

Compte rendu réalisé pour l'APLV
par Sylvestre VANUXEM et Danielle BROUZET